

INDIGNES, INDIGNITÉS, INDIGNÉS : LA CONSTRUCTION ARGUMENTATIVE DE L'INDIGNATION¹

Christian Plantin
Université de Lyon

L'article de Christian Plantin aborde un aspect particulier du discours argumentatif, lorsque l'argumentation passe principalement par l'usage de certains mots, utilisés comme emblèmes ou signaux. Ici l'argumentation est liée à une certaine émotion, celle qui exprime ou suscite l'indignation. Les liens entre argumentation et émotion sont particulièrement intéressants à élucider, en ce qu'ils contreviennent à l'idée communément partagée de l'argumentation comme discours rationnel. C. Plantin montre dans cet article comment l'indignation est le produit d'une activité discursive. Il décrit le scénario de l'indignation à partir d'une collection d'exemples et pour finir, à partir de l'ouvrage de Stéphane Hessel *Indignez-vous !* Bien que ce ne soit pas du tout son propos, l'analyse qu'il mène ici peut alimenter le travail sur le lexique tel qu'il peut être mené dans les classes du secondaire.

La rédaction de *Recherches*

Par son intitulé, l'ouvrage célèbre de Stéphane Hessel, *Indignez-vous !* s'inscrit dans une longue tradition d'ouvrages dont le titre affiche de *l'indignation*, mentionne des *indignités*, des actes ou des personnes dites *indignes* ou se disant *indigné(e)s*. Nous nous intéresserons à cette tradition à travers une collection de titres contenant un de ces termes. La collection a été constituée à partir des données recueillies sur GoogleBooks et Gallica (que nous reproduisons sous leur forme brute). Nous parlerons de collection et non de corpus, car cet ensemble a été constitué de manière informelle, et le traitement que nous en proposons n'est pas systématique.

1. Cet article est fondé sur une présentation donnée lors des journées *Le discours politique portugais en perspective – Approches plurielles*, organisées en 2011 par Isabel M. Duarte, Université de Porto. Je la remercie vivement de m'avoir suggéré de travailler sur le thème de l'indignation.

Cette étude se rattache à une recherche portant sur les procédés de construction argumentative et de gestion langagière des émotions. On trouvera dans Plantin (2011) un exposé des principes théoriques, de la méthodologie ainsi que des études de cas menées sur différents types de données. Nous ne reprendrons ici que les différents points directement liés à la présente étude.

Il va de soi et encore mieux en le soulignant que le fait de prendre pour objet la dimension émotionnelle d'un texte ou d'un échange n'est pas une façon sournoise de le délégitimer. La pensée commune valorise l'émotion aussi longtemps qu'elle reste cantonnée aux domaines de l'art mais elle lui devient suspecte lorsqu'elle se manifeste dans le domaine du discours politique, où la raison s'opposerait fortement, et d'ailleurs vainement, à la passion. Les théories normatives de l'argumentation viennent lui prêter main-forte, en considérant que les émotions sont les polluants majeurs du discours ordinaire, et doivent en conséquence être bannies du discours rationnel. Il suffit alors de montrer qu'un texte fait appel à l'émotion pour le délégitimer plus ou moins doctement.

Mais les liens du cognitif et de l'émotif sont un peu plus complexes, et on peut soutenir que, dans les argumentations touchant à la vie ordinaire, proposées dans le langage commun, il n'est pas possible de construire argumentativement une *proposition* sérieusement argumentée, politique ou autre, sans construire simultanément une *émotion vive* associée. En ce sens, le *calme* correspond à un niveau zéro de l'émotion, associé à une position politique conservatrice, qui se satisfait de l'état des choses telles qu'elles sont.

1. POINTS DE DEPART

L'approche du discours émotionné exploitée dans ce qui suit est fondée sur des travaux de rhétorique ancienne (Lausberg 1960) des travaux en analyse du discours médiatique (Ungerer 1997), et en pragmatique (Caffi & Janney, 1994a, 1994b ; Caffi, 2000). Le modèle le plus sophistiqué et le plus fertile est dérivé des propositions de Scherer sur les facettes et les composantes cognitives de l'émotion, notamment dans leur lien aux valeurs (Cosnier, 1994 ; Scherer, 1984a, 1984b). Les notions d'énoncé d'émotion et d'expérienceur que nous utilisons et généralisons, proviennent de la théorie du lexique grammatical, notamment à travers Gross (1995), ainsi que des travaux de Ruwet (1995). Sur ces différents points voir Plantin, Doury, Traverso (2000) ; Plantin (2011).

1.1 Le syndrome émotionnel

Le mot *syndrome* est emprunté au vocabulaire médical, où il désigne « un ensemble de symptômes (signes) sans cause spécifique, que le malade est susceptible d'avoir en même temps lors de certaines maladies » ; par exemple, « Le syndrome parkinsonien associe une *akinésie* (les mouvements sont lents et rares), un *tremblement* pendant le repos et une *hypertonie* (muscles de l'organisme présentant des contractions inappropriées) » (vulgaris-medical.com, art. *Syndrome*).

Il est intéressant d'approcher l'émotion comme un syndrome, c'est-à-dire un ensemble complexe de manifestations, dont les relations, particulièrement

l'ordonnement causal, restent hypothétiques (« sans cause spécifique »). L'émotion est une *gestalt* dont aucune composante ne peut être privilégiée à priori. Le syndrome émotionnel est formé de la conjonction des composantes suivantes

La composante psychologique, définie comme un « sentiment » de peur, de regret, de colère. Elle constitue ce que Jacques Cosnier appelle parfois « l'éprouvance », point psychique mystérieux, purement psychique, qui constituerait la réalité ultime d'une émotion décorporalisée.

La composante physiologique. L'émotion est accompagnée d'un bouleversement des fonctions biochimiques de l'organisme. Ces manifestations internes se traduisent par la pâleur, le rougissement, les palpitations, la chair de poule... Ces manifestations, repérables par autrui, sont codées dans les systèmes culturels et linguistiques, et peuvent en conséquence servir de base à des inférences sur l'état émotionnel interne, l'éprouvance, de la personne qu'elles affectent.

La composante mimo/posturo/gestuelle, correspond à une synthèse attitudinale de trois sous-composantes. Par (sous-)composante *mimique*, on entend essentiellement les expressions faciales qui caractérisent de manière toujours équivoque les émotions particulières, joie, peur, colère, etc. La mimique de l'indignation est proche de celle de la colère. La (sous-)composante *posturale* est conditionnée par les variations du tonus musculaire, qui se traduisent par des modifications de la façon « de se tenir » de la personne émotionnée. La sous-composante *gestuelle*, correspond soit à une activité réflexe, soit à une ébauche d'activité, comme un geste de protection ou un mouvement de retrait dans le cas de la peur.

La composante comportementale correspond à l'action entreprise en fonction de l'émotion, depuis la fuite dans le cas de la peur, les actes violents accomplis « sous le coup » de la colère, jusqu'à l'engagement pour redresser les torts dans le cas de l'indignation.

Si l'émotion est un *syndrome*, il s'ensuit que l'unité d'étude de la parole émotionnée est une unité de discours, la *séquence* ; est émotionnée toute la séquence langagière qui s'ouvre avec la montée en tension provoquée par la situation émotionnante, et qui se résout, hypothétiquement par un retour au calme, et tout cela peut prendre pas mal de temps.

Le langage descriptif de l'émotion repose sur une opposition du thymique au phasique. L'émotion est phasique, de l'ordre de l'évènement. Elle se détache sur un état de fond stable, ou thymique, de l'ordre de l'état. Selon cette description, l'émotion est caractérisée par son dynamisme évolutif. On entre et on sort de l'émotion, l'émotion est un trajet. L'évènement émotionnel est souvent schématisé par une courbe de Gauss « en cloche », se détachant de l'état de fond pour atteindre un maximum d'intensité et se résorber à nouveau dans l'état de fond. Même s'il est excessivement simplificateur dans sa symétrie, ce schéma exprime bien le caractère complexe de l'épisode émotionnel.

Dans la théorie médicale ancienne, l'humeur caractérisait les dispositions stables psychophysiques de l'individu. Dans ce cadre, on pouvait opposer émotion (évènement) et humeur (état). Mais on peut utiliser les termes dits d'émotion pour désigner des émotions de longue durée, qui ne se distinguent pas des états :

les gens ont peur de perdre leur travail

Cette peur est une émotion, déterminée par une situation qui est plus ou moins sous le contrôle « des gens », et dont il est possible de sortir. Mais le schéma en cloche, bien adapté à l'émotion manifestée lors d'un « anniversaire surprise », est mal adapté à ce cas. L'état émotionnel est devenu l'état de fond. On peut avoir un *mouvement d'indignation* rapidement résorbé en prenant connaissance du loyer demandé pour un taudis parisien, même si on n'est pas locataire potentiel. Mais l'indignation politique suppose une stabilisation de ce « mouvement » à un niveau d'intensité relativement élevé.

1.2 L'émotion, une construction active de son environnement

Le « syndrome émotion » correspond de façon non pas métaphorique mais littérale à *l'énonciation de l'émotion*. La problématique classique en linguistique de l'émotion comme « fonction expressive » tend à rabattre le phénomène sur l'expérimenteur, la personne émue, et à faire de l'ensemble du syndrome le signifiant de la mystérieuse « éprouvance », signifié des termes d'émotion, alors que ce syndrome n'*exprime* pas l'émotion, il *est* l'émotion.

Mais la complexité de l'émotion n'est pas seulement celle du syndrome qui l'exprime. En amont, le « syndrome émotion » est justifié par une situation adéquate à l'émotion, et en aval, il est une façon de formater l'échange dans lequel il entre. Nous ne traiterons pas ici cette seconde forme d'activité, nos données choisies nous restreignent à la première forme, l'activité d'analyse situationnelle corrélée à l'émotion. L'émotion est un état clairement situé, ce qui la différencie par exemple de l'humeur. Cette dépendance à la situation est au centre des modèles de l'émotion utilisés en psychologie. Selon le modèle jamesien « stimulus – réponse », fondateur des théories psychologiques de l'émotion, l'émotion serait induite causalement par la situation, donc passive (James, 1883) : on aurait peur du noir comme on est mouillé par la pluie.

Pour reprendre le cas précédent, le fait de subir le stimulus (prendre connaissance du montant du loyer) agit comme une cause et provoque, sur la personne qu'il affecte, la manifestation du syndrome « indignation ». Mais une situation n'agit comme stimulus pour une certaine émotion que sous certaines conditions cognitives, c'est-à-dire sous une certaine description. Le même stimulus, le montant du loyer, provoque peut-être de l'indignation chez le citoyen solidaire et responsable mais il provoque une grande joie chez d'autres propriétaires marchands de sommeil qui se sentent désormais autorisé à augmenter les loyers de leurs propres taudis : ils *salivent* de satisfaction. La perception de la situation inclut une analyse, une évaluation et un montage argumentatif. C'est en ce sens que l'indignation, comme toutes les émotions, échappe au déterminisme causal pour devenir un construit cognitif, culturel et langagier.

L'émotion est une action, dans la mesure où la perception en est une. Elle suppose une activité de structuration, consciente et inconsciente du stimulus, en fonction des valeurs et des buts du sujet émotionné. C'est pourquoi, fait qui reste incompréhensible pour les théories de l'émotion passive, les injonctions émotionnelles ont du sens : « aimez-vous les uns les autres », « indignez-vous ! ».

1.3 Points d'émotion : détection de l'état émotionnel

Le point d'émotion correspond à une émotion affectée ponctuellement à un expérienceur, ψ . Il définit un état émotionnel (par opposition à une séquence émotionnelle, v. supra). L'émotion est signifiée de deux façons différentes, directement ou indirectement (inférée) :

– L'émotion est directement signifiée (dite, ouverte, assertée, thématisée), *déclarée* par un terme d'émotion :

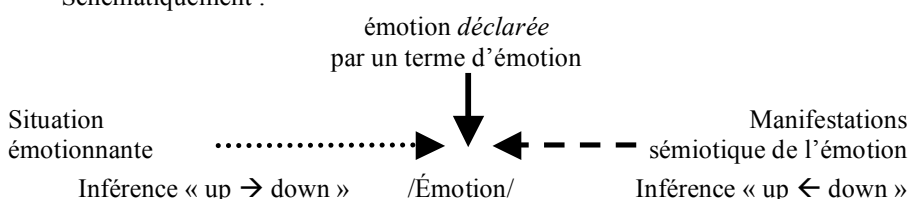
Je suis en colère, Pierre a peur

Dans notre collection, par construction, nous n'avons affaire qu'à de l'indignation désignée.

– Dans le cas général, l'émotion **peut être est** inférée, indirectement signifiée. L'émotion implicite par le locuteur est reconstruite par les participants, sur la base d'indices orientant vers telle émotion (ex. *colère*) ou telle zone émotionnelle (ex. « émotion négative de faible intensité »). Ces indices sont eux-mêmes de deux types, selon qu'ils sont situés :

- **en amont**, liés à la situation : situation formatée pour la peur, par exemple (*seul, le soir, dans une rue mal éclairée...*). Les situations de divergence émotionnelle dans un contexte commun (à partir d'un ensemble d'informations partagées) montrent clairement que les émotions sont sous-déterminées par la situation vue comme donnée matérielle objective.
- **en aval**, liés au lieu psychologique lui-même : l'expérienceur exprime la peur (en d'autres termes, il est formaté pour la peur). L'émotion se manifestant par un syndrome peut être reconstruite à partir d'une quelconque des composantes de ce syndrome ayant reçu un signifiant sémiotique dans une culture donnée (de l'expression stéréotypée « le rouge au front » on infère, en français, que l'expérienceur est dans un état du type « honte »).

Schématiquement :



Ces différents procédés permettent de reconstruire des attributions d'émotion, qu'on peut considérer comme des énoncés d'émotion reconstruits. Ces énoncés reconstruits disent *qui*, éprouve *quoi* et *pourquoi* :

– *qui* : la personne siège de l'émotion, l'expérienceur, noté ψ .

– *éprouve quoi* : l'émotion éprouvée. Elle peut être désignée par un terme d'émotion précis (nom, adjectif ou verbe), ou par une zone émotionnelle, par exemple « /émotion négative de faible intensité/ », qu'on peut désigner par un terme situé dans cette zone, par exemple « /irritation/ », les barres obliques rappelant qu'il s'agit d'une reconstruction, et pas d'une donnée textuelle.

– *pourquoi* : la situation émotionnante. C'est la description de cette situation qui fournit les bonnes raisons de l'émotion.

Notation :

Expérienceur, Terme d'émotion, Situation
(ψ , Ém, Sit)

Par ailleurs, l'émotion peut être autoattribuée ou hétéroattribuée : « je suis terrifié par les éclairs », vs « Pierre est terrifié par les éclairs ». On complète la structure de l'énoncé d'émotion par la mention de l'attributeur :

Attr (ψ , Ém, Sit)

La mention systématique de l'attributeur permet d'éviter toute réification de l'émotion (si Pierre dit j'ai peur, il a peur), et de réserver le cas des conflits d'attribution d'émotion :

L1 : – je suis déprimé

L2 : – non, tu n'es pas déprimé, tu es triste.

Ces différentes distinctions sont utilisées dans ce qui suit pour l'analyse de la structure du discours de l'indignation.

2. (IN)DIGN- : LES DISCOURS DE LA LANGUE

Les informations et les définitions sont tirées des articles des dictionnaires Littré et du *TLFi*.

2.1 Digne

Le groupe lexical de *digne* comprend les mots suivants :

digne – dignement – dignifier – dignitaire – dignité
indigner, indigne, indigné(e), indignement, indignation, indignité

Digne – Rien dans la définition de *digne* n'en fait un terme d'émotion ; son premier sens est « qui mérite » (*TLFi*) ; ce mérite est positif dans l'emploi absolu « *personne digne* ».

Dans le groupe nominal < *digne de N* >, N peut être positif ou négatif ; on est digne *d'un châtement* comme *d'une récompense* ; d'après Littré, la négation n'est pas correcte avec le sens négatif, « *il n'est pas digne de châtement* ».

D'après Littré, *digne* se dit d'un *comportement* auquel on reconnaît des qualités comme « grave, réservé, fier en parlant du ton, des manières. ». Ce n'est pas un adjectif désignant directement un éprouvé, comme *fier*. *Fier* est un terme d'émotion (*fier du résultat*) ; son emploi absolu correspond à une disposition permanente (*une personne fière, altière, orgueilleuse*). *Réservé* et *grave* sont des termes qui désignent aussi bien des qualités physiques ou psychiques.

Un comportement, un ton, des manières *dignes* sont donc interprétés comme les signaux *aval* qui pointent vers un état psychique de type humeur plus qu'émotion, et qu'on peut désigner comme du « respect de soi » (Littré). On ne sait pas ce que sont substantiellement ces tons et manières, mais on sait qu'à partir d'eux

on infère un état interne. Par métonymie, *digne* devient ainsi un terme d'émotion, hétéroattribuée par métonymie, au vu d'un comportement.

Dignité, dignitaire – On distingue deux sens de *dignité* :

(la) *dignité* « qualité », notée *dignité_q* : « Se dit des choses où l'on sent éminence et noblesse »

(une) *dignité* « fonction », notée *dignité_f* : « Fonction éminente dans l'état ou l'église. *La dignité épiscopale* ». *Un dignitaire* est un personnage revêtu d'une *dignité_f* ; ce sens ne concerne pas cette étude.

Dignifier – « Rendre digne, respectable. Dignifier le travail » (Littré) ; *dignifier* n'a que le sens *dignité_q*.

2.2 Indigne

Indigne – L'adjectif *indigne* se dit de quelque chose de « odieux ou méprisable » ; « qui mérite mépris ou haine ». La chose ou l'être qu'on déclare *indigne* est un *stimulus* d'émotion comme la haine ou le mépris.

L'énoncé « *une personne digne* » est une hétéroattribution faite à cette personne d'un état émotionnel de type [fierté], l'attribution d'émotion étant

(LOC) /fierté, personne/

L'énoncé « *une personne indigne* » est une description de la personne comme provoquant, chez le locuteur, le mépris ou la haine ; l'énoncé d'émotion correspondant est

(LOC) /loc, mépris, personne/

D'après Littré, l'*indigne* est « [ce qui] n'est pas séant, convenable ». C'est le comportement de la personne digne qui lui vaut ce qualificatif ; pour *indigne*, c'est une action.

Ces qualifications sont donc le résultat d'un calcul, où entrent des valeurs et des normes de bienséance.

Indignité – Une *indignité* est un fait « [outrageant], [méprisant] » (Littré). Il correspond au fait source de l'indignation.

Indigner est un verbe psychologique. La construction pronominale inverse les rôles émotionnels : Pour *indigner*, la situation émotionnante est en position sujet et la personne lieu de l'émotion en position objet (verbe psychologique de 2^e type), et l'inverse pour *s'indigner de* (verbe psychologique de 1^{er} type). Le participe passé adjectif *indigné* suit sémantiquement le verbe.

Indignation – Alors que *digne* est plutôt associé à un *comportement* d'un certain type, *l'indignation* est définie comme un *sentiment*, spécifié comme « sentiment de colère et de mépris qu'excite une personne ou une chose indigne ».

Cette définition rattache clairement l'indignation au champ des émotions. D'une part, elle est définie comme un *sentiment*, et d'autre part, sa définition fait

appel à deux termes d'émotion, la *colère*, qui est une émotion de base, et le *mépris*, qu'on peut considérer comme une variante du *dégout*, autre émotion de base.

3. SCENARIO DE L'INDIGNATION

Les énoncés comme « ceci m'indigne, c'est quelque chose d'indigne, je suis (un) indigné, ce sont des responsables indignes », posent le locuteur dans un champ émotionnel, ayant le format suivant :

- de la situation, comme indigne et indignante ;
- d'un acteur de la situation, comme victime d'une *indignité* ;
- d'un second acteur de la situation, comme *agent responsable*, comme une *personne indigne, un indigne* ;
- et du *locuteur* comme une *personne indignée* ou un *indigné*, ce qui lui confère un éthos spécifique. Le locuteur n'est pas forcément la victime.

Parler de formatage de la situation et des différents acteurs sous le format général de l'indignation ne sous-entend pas une sorte de constructivisme relativiste. Voir une famille mendiant dans le métro peut, selon les systèmes de valeurs et de représentation politiques de la personne, provoquer

- de la *peur* : ces gens sont étranges, ils parlent une langue que je ne comprends pas, leurs habits sont sales et en loques, ils ont le regard fixe et ne bougent pas comme moi ;
- de la *compassion* ou de la *pitié* : ils sont pauvres, dans une situation difficile, les enfants sont si jeunes, ils ont l'air perdu et tout le monde les ignore ou les regarde durement ;
- de l'*indignation* : si ces gens sont dans des conditions épouvantables, s'ils sont réduits à mendier, c'est le résultat d'une politique et particulièrement d'une politique d'immigration, leur situation manifeste l'échec ou le torpillage, le renoncement à toutes les politiques organisée d'intégration...

Pour qu'une situation provoque de l'indignation, il faut tout un travail de reconstruction d'un arrière-plan social et politique, et de schématisation d'un agent responsable. En d'autres termes, et contrairement à l'idée héritée de l'étymologie qui veut que l'émotion soit une *passion* éminemment *passive*, l'émotion suppose une activité de la personne émotionnée. Que l'indignation soit une *activité*, et une activité *argumentable et justifiable, adossée à un discours de justification*, c'est ce qu'indique clairement le passage suivant de l'ouvrage de Hessel :

Aux jeunes je dis : regardez autour de vous, vous y trouverez les thèmes qui justifient votre indignation – le traitement faits aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms. Vous trouverez des situations concrètes qui vous amènent à donner cours à une action citoyenne forte. Cherchez et vous trouverez !
(p. 16)

4. INDIGNATION : LE SYNDROME

4.1 L'intensité

L'intensité est, avec le temps, l'une des deux dimensions de l'espace des émotions (v. supra). L'indignation est en elle-même une émotion de forte intensité, et dans notre collection elle est encore renforcée par des adjectifs, *furieuse*, *grande*, *publique*, *mondiale* (les mots ou expressions sont soulignés par nous).

Furieuse indignation

Seconde partie du Triomphe de Beziers : au jour de l'Ascension. Contenant la colere ou furieuse indignation de Pepesuc, & le discours funebre de son ambassadeur, sur la discontinuation des anciennes coutumes. Ou sont adjoustées les plus rares pieces qui ont esté représentées au susdit jour jusques à present – *Jean Martel, 1644 – 112 pages (NB : il s'agit d'une parodie)*

Grande indignation

Je suis le véritable père Duchêne ci-devant rue du Vieux-Colombier, n° 30, actuellement rue Tibautodé, n° 7... Grande indignation du père Duchêne contre les bureaucrates, tous sacrés jeanfoutres... Le Père Duchêne.

Indignation publique

Cri de l'indignation publique contre une monstrueuse ordonnance rendue le 5 mai dernier par Charles X auquel elle fut dictée par Polignac et les jésuites – *F.-M. Marchant de Beaumont. 1830*

L'indignation mondiale

Sacco et Vanzetti. La Genèse de l'affaire. Leur procès. Les témoins. L'indignation mondiale. Comment ils sont morts – *Hayard, 8, rue du Croissant, 1927. 16 pages.*

4.2 Le cri d'indignation

Les émotions sont caractérisées par leur composante aval, mimoposturogestuelle (v. supra). On agit *sous le coup de* l'indignation, de la colère ; on est *saisi* d'indignation, comme on est *saisi de peur*, plus que de *joie* (*saisi de joie* ?).

Dans notre collection on trouve l'expression *mouvement d'indignation*, qui correspond, de manière très indifférenciée à la sphère gestuelle. Un indice se détache particulièrement, *le cri d'indignation* (*le cri de l'indignation contre, les cris d'indignation, mes cris d'indignation*) :

Cri d'indignation : ou Réflexions d'un citoyen ami de la vérité ; sur l'iniquité d'un jugement rendu en Chambre des vacations, le 20 juillet 1790, contre le Sieur Etienne-Jean Masson de Maison Rouge. (1790) *cri d'indignation (titre)*.

Réponse à la justification de M. La Fayette, ou Le cri de l'indignation d'un bon citoyen. 1791

L'indignation est une émotion qui se crie ; en cela, elle est proche de *joie* ou de la *peur*, alors que leurs contenus psychiques sont très différents. Par excellence, le cri est associé à la *surprise*, à la montée de l'intensité émotionnelle. Mais le cri n'est pas associé de la même manière à toutes les émotions qui saisissent le locuteur. On trouve sur internet nettement plus de cris de *joie*, que de cris de *fierté* ; plus de cris de *peur* que de cris de *tristesse*, de *mépris* ou de *dégout*.

Le *cri* d'indignation est arraché à l'indigné au contact d'une situation qui l'indigne. Il est un cri de révolte, qui peut déclencher une révolution. Ce *cri* peut s'élaborer en un *chant d'indignation* :

Épître aux Parisiens sur les fabricateurs de fausses nouvelles : suivie d'un chant d'indignation ; sur la tentative faite par les brulots anglais d'incendier la flotte française à l'île d'Aix, au mépris du droit des gens ; et d'une cantate sur l'alliance de la Russie avec la France – *Jean T. Bruguière – Normant, 1809. 38 pages*

et se développer jusqu'à l'*indignation prophétique*, qui transcende l'évènement indigne, et confère à l'indigné l'éthos de prophète (v. §6) :

Indignation prophétique de l'homme de la Montaigne, A. L. G. (Auguste Le Gallois), au sujet de la présidence et de l'anniversaire du 10 décembre. *Auguste Le Gallois, Jean-Gilbert-Victor Fialin Persigny (duc de Imprimerie de Picard, 1849 - 2 pages*

5. SOURCES ET VICTIMES DE L'INDIGNATION

Dans note collection, deux grandes classes de situations sont sources d'indignation, des situations spécifiques, dont la source est un fait singulier, et des situations génériques, qui correspondent à une classe de faits essentiellement inacceptables.

5.1 Les sources spécifiques et génériques

Sources spécifiques

Le fait source de l'indignation spécifique est :

- *une affaire* – la source est désignée de façon neutre, ou très faiblement orientée :

Réponse à la justification de M. La Fayette, ou Le cri de l'indignation d'un bon citoyen – 1791

Pièce très-importante dans l'affaire d'Avignon, dénoncée à l'indignation publique et à la justice de l'assemblée nationale par Stanislas Clermont-Tonnerre, le 19 mai 1791 – *Stanislas Clermont-Tonnerre*

Le cri de l'indignation contre Buonaparte échappé de l'isle d'Elbe – *Jos. Rom. Louis Kerckhoff – 1815*

L'Indignation d'un Patriote Bruxellois : sur l'adresse des aristocrates aux Hollandais réfugiés en Brabant – 1788

Mouvement d'indignation d'un catholique espagnol (Antonio de Casares) contre le manifeste d'Espartero, à l'occasion de l'allocution du Souverain Pontife, du 1^{er} mars 1841 – *impr. de E. Proux, 1842 - 8 pages.*

- *un attentat contre la vie du roi* : la source est désignée par un substantif exprimant un jugement de valeur ; la désignation qualifie le fait, le nomme et le dénonce. Il suffit de dire que l'on a « attenté contre la vie du roi » pour que cela oriente le public royaliste vers de l'indignation.

Mes cris d'indignation sur les derniers attentats contre la vie du Roi ; suivis d'une Épitre à ma muse, à l'occasion du mariage de Mgr le duc de Montpensier, par P.-A. Rossignol... (*N. Cestan, 1847 - 32 pages.*)

- *une monstrueuse ordonnance ; la plus indigne de toutes les surprises* : la source est désignée par un substantif neutre accompagné d'un adjectif qui l'oriente vers l'indignation, ou par l'adjectif *indigne* lui-même :

Cri de l'indignation publique contre une monstrueuse ordonnance rendue le 5 mai dernier par Charles X auquel elle fut dictée par Polignac et les jésuites – *F.-M. Marchant de Beaumont. 1830.*

Hommage à S. M. la reine d'Espagne, à propos du monstrueux attentat qui a indigné l'Europe entière. [Signé : Tisseron.]. Auteur Louis Tisseron (de l'Indre.) *Éditeur-impr. de Mme de Lacombe, 1852. 8 pages.*

- *la plus indigne de toutes les surprises ; l'horrible et indigne massacre* : la source est désignée par un substantif neutre ou exprimant un jugement de valeur accompagné de l'adjectif *indigne* lui-même :

Au Roy Sire, Antoine La Madelaine, Nicolas Tirard, Eustache Germain et Consors... se jettent aux pieds de Vostre Majesté pour implorer sa justice... sur la plus indigne de toutes les surprises que les Cautions de Morin leur ont faite... (Concerne la vente des Offices). *1699. 4 pages.*

La plus indigne des oppressions sous le dernier règne, ou Histoire de l'oppression qu'on a fait subir à un homme de lettres... : (Salanson). *Collaborateur Salanson Éditeur Impr. de Bailly, Divry et Cie, 1848.*

Discovrs Simple Et Veritable De L'Horrible & indigne massacre fait à Paris : de Gaspar de Colligni Admiral de France, & de plusieurs. & c 1573.

L'orientation vers l'indignation est portée par l'adverbe *indignement*, dans les constructions [N] *indignement assassiné* ⇔ l'assassinat indigne [de N] :

La Nuit sainte indignement profanée ou l'histoire veritable du vol fait au Palais d'Orléans la nuit de Noël et le supplice de ceux qui en ont esté treuvez coupables... *Éditeur G. Sassier, 1648.*

À la maison d'arrêt, dite du Refuge. Nancy, le 4 nivôse, l'an II... Le Maire de Nancy, indignement opprimé et injustement incarcéré, aux représentants du peuple français à la convention nationale : (Signé : Glasson-Brisse). *Collaborateur Glasson-Brisse Publié 1794.*

Procès-verbal de l'insurrection arrivée à Avignon le 16 octobre 1791 durant laquelle M. Lescuyer a été indignement assassiné 1791 - 8 pages.

Sources génériques

Le fait provoquant l'indignation est une situation systémique, une situation globale, un fait social – dont on appréciera incidemment le caractère scandaleux :

Je suis le véritable père Duchêne, foutre ! L'Indignation du père Duchêne contre l'indissolubilité du mariage et sa motion pour le divorce (*Le père Duchêne*)

Dans la quasi-totalité des titres relevés jusqu'à l'époque contemporaine l'indignation est provoquée par un fait précis et non pas par une situation générale ; on ne s'indigne pas parce que telle situation est contraire aux valeurs de droits et de justice, mais parce qu'une personne précise a été victime d'une injustice précise. L'indignation est personnelle, non pas générique.

5.2 Les sources comme bonnes raisons

Ces désignations des sources les font fonctionner comme de bonnes raisons de l'indignation. Désigner un événement comme *une profanation, un attentat, un assassinat...* justifie l'indignation ; autrement dit, la désignation peut porter la bonne raison de l'émotion. Dans notre collection, les faits spécifiques provoquant l'indignation sont les suivants :

Massacres, oppression, fourberies, frondes, rébellion, vol, profanation, calomnies, injures, lâchetés, iniquités, attentats, conspirations, méfaits, scandales, crimes, agressions, insurrections...

6. LES INDIGNES

6.1 L'adjectif *indigne*

L'étiquette « N indigne » peut être autoattribuée ou hétéroattribuée.

Étiquette autoattribuée

À nos chères sœurs en Jésus-Christ, Fils de Dieu, les religieuses de la Visitation Sainte-Marie, et à toutes les personnes qui demeurent dans leurs monastères, nous, frère Alexandre-Vincent Jandel, professeur de la sacrée théologie, indigne maître général de l'Ordre des frères prêcheurs, salut...
Éditeur Impr. de Loireau-Feuhot, 1855.

On trouve ainsi dans la collection : capucin indigne, dominicain indigne, prêtre indigne.

un [des] successeurs indignes [de M. de Laborie, prieur de Notre-Dame du Puy de Figeac]

C'est une formule d'humilité, utilisée dans le discours religieux par laquelle le sujet parlant se déclare indigne du titre ou de la fonction qu'il occupe, et dont il signe. Celui qui s'autoqualifie ainsi d'indigne n'est pas *un indigné* ; le sentiment

associé n'est pas l'indignation, mais l'indignité. L'énoncé d'émotion est < Loc (Loc, indignité, charge) >.

Étiquette hétéroattribuée

Se déclarer indigne d'une fonction qu'on occupe est très différent d'être accusé de l'occuper indignement :

Au Roy et à nosseigneurs de son Conseil. (Requête de Jean Travez, prêtre, bachelier en théologie, promoteur en l'archevêché de Toulouse, demandant à être rétabli chapelain du collège de Saint-Martial, bénéfice dont il avait été dépouillé à la suite de ses démêlés avec le parlement de Toulouse et avec Bernard Buisson, curé de Roquesserrière, prêtre indigne. *Rédacteur Fleureau 1697.*

L'énoncé d'émotion est < Loc (Loc, spoliation, indignation) >. Sur le syntagme *un N indigne*, l'adjectif *indigne* étant hétéroattribué, il est possible de dériver le substantif *un indigne*.

6.2 Les indignes : désignation des agents responsables

Les catastrophes naturelles peuvent être l'effet de causalité sans agentivité humaine ; sous cette description elles provoquent de la peur, de l'effroi, de la stupéfaction sur les témoins directs. Ce n'est que si l'on pense qu'il n'y a pas de catastrophe naturelles que le même évènement provoque de l'indignation politique. L'indignation est un sentiment qui attribue des responsabilités ; à la source de toute *indignation* se trouve un acte d'une personne responsable déclarés l'un et l'autre *indignes*, que l'on peut désigner, comme *un indigne*, pendant de *l'indigné*.

Dans notre collection, *les indignes* sont désignés par les formes suivantes.

– Désignations neutres

- l'union conservatrice

L'Indignation d'un Patriote Bruxellois : sur l'adresse des aristocrates aux Hollandais réfugiés en Brabant. 1788

Lettre de protestation et d'indignation d'un électeur bonapartiste qui a été trompé et trahi par l'Union conservatrice : (*Signé : A. P.*). *imp. de A. Tonnet, 1886*

– Désignations orientées vers l'indignation

- *les conspirateurs* : désignation intrinsèquement orientée vers l'indignation :

Le cri de l'indignation du peuple français contre les véritables conspirateurs. 1796

- *les méchants Russes* : désignation orientée vers l'indignation par l'adjectif :

Chanson à l'occasion des braves Polonais qui souffrent le martyre et indignement des cruautés que les méchants Russes leur font endurer... [*Signé : Martin, veuf Merrier.*] *impr. de Fudez frères, 1863 - 4 pages*

– Désignation de l'indigne par l'acte qui lui vaut cette qualification :

Un indigne voleur : le stigmate de l'indignation est portée par l'agent responsable, désignation orientée accompagnée de l'adjectif *indigne*.

Discours très véritable d'un indigne voleur qui contrefaisait le diable lequel fut prins et pendu à Bayonne... *Collaborateur Anatole Claudin Éditeur juxte la copie imprimée à Bayonne par Jean Merlet, 1608.*

6.3 Caractère des indignes

- Fourbes :

reconnu des fourberies du Sicilien...

- Lâches :

Messieurs, Votre directoire, indigné, comme vois, des manœuvres aussi lâches... *Auteurs Société des amis de la constitution monarchique, Dubergier Éditeur s.n., 1791. 3 pages.*

Dans la collection envisagée, ces faits systémiques ne sont pas rattachés à des personnes responsables, soit responsables individuels, soit une classe de personnes. Cela ne signifie pas qu'ils ne le sont pas dans le corps du texte.

7. INDIGNES ET VICTIMES D'INDIGNITES

Le juge qui déclare une personne *indigne de* (telle fonction) n'est pas (*un*) *indigné* :

Jugement rendu souverainement par Mr Barillon, intendant de justice en la généralité d'Amiens par lequel Rene Neveu de Longavesne, major de Peronne, est déclaré indigne de ladite charge de major, interdit pour toujours de la fonction d'icelle les nommés Guichard, Loiseau, Souscany, Faré, Milon... *France. Intendance (Amiens) 1668.*

Dans notre collection, l'indigné est toujours la victime directe de l'acte spécifique qui provoque son indignation. L'identification de l'indigné est effectuée selon deux modalités.

7.1 Désignation des indignés

Identification simple

L'indigné s'identifie formellement, comme auteur d'une plainte formelle en justice, sans mention de son indignation

- nom de l'indigné :

Au Roy Sire, Antoine La Madelaine, Nicolas Tirard, Eustache Germain et Consors... se jettent aux pieds de Vostre Majesté pour implorer sa justice... sur la plus indigne de toutes les surprises que les Cautions de Morin leur ont faite... *(Concerne la vente des Offices) 1699.*

- nom et qualité sociale :

Au Roy et à nosseigneurs de son Conseil. (Requête de Jean Travez, prêtre, bachelier en théologie, promoteur en l'archevêché de Toulouse, demandant à être rétabli chapelain du collège de Saint-Martial, bénéfice dont il avait été dépouillé à la suite de ses démêlés avec le parlement de Toulouse et avec Bernard Buisson, curé de Roquesserrière, prêtre indigne. *Rédacteur Fleureau 1697.*

Identification valorisante

Le locuteur indigné s'autodésigne par une catégorie sociomorale qu'il revendique :

– *le peuple français*

Le cri de l'indignation du peuple français contre les véritables conspirateurs

– *des républicains de Toulouse*

Conseil des Cinq-cents. Discours prononcé par Pères (de la Haute-Garonne), après la lecture d'une pétition des républicains de Toulouse, dans laquelle, après avoir témoigné toute leur indignation contre les derniers crimes du gouvernement de Rome, ils demandent la déportation de tous les prêtres insoumis. *Séance du 9 ventôse an VI. Emmanuel Pères de Lagesse.*

– *un catholique espagnol*

Mouvement d'indignation d'un catholique espagnol (Antonio de Casares) contre le manifeste d'Espartero, à l'occasion de l'allocution du Souverain Pontife, du 1^{er} mars 1841 – *impr. de E. Proux, 1842 - 8 pages.*

– *un électeur bonapartiste*

Lettre de protestation et d'indignation d'un électeur bonapartiste qui a été trompé et trahi par l'Union conservatrice (*Signé : A. P.*) *imp. de A. Tonnet, 1886.*

– *d'intellectuels indiens*

Appel d'intellectuels indiens [exprimant leur indignation à l'égard de l'agression chinoise]. *1962.*

Le locuteur indigné s'autodésigne par une catégorie sociomorale où il revendique une position de premier plan.

– *un bon religieux*

La Lettre véritable écrite par un bon religieux à un officier de la ville de Paris, où se voyent la Conversion d'un Mazarin, & la Vérité reconnue des fourberies du Sicilien... [*Signé F. D. de Paris, C. indigné (François Dosche ? capucin)*]. *Auteur François Dosche. Publié 1652. 4 pages.*

– *un bon citoyen*

Réponse à la justification de M. La Fayette, ou Le cri de l'indignation d'un bon citoyen *1791*

– *un citoyen ami de la vérité*

d'un citoyen ami de la vérité

– *un honnête homme*

L'indignation d'un honnête homme. (Signé : Un citoyen qui n'est pas orateur, Vaute, peintre. [30 avril.]). *Vaute, Victor Bouton, Impr. de Beaulé et Maignand.*

– [une] voix protestataire

Pro Bulgaria. *Voix protestataire contre les insinuations calomnieuses et l'indigne campagne de dénigrement dirigées et entretenues par les ennemis intéressés de la Bulgarie.* Louis Eyer impr. Cuendet & Francovich, 1913. 94 pages.

– *Moi, la Révolution*

Moi, la Révolution : remembrances d'une bicentenaire indigne *Daniel Bensaid Gallimard, 297 pages*

– *Le véritable père Duchesne*

Je suis le véritable père Duchesne, foutre !

Le locuteur s'autodésigne comme indigné – en tant que tel :

– *un Franco-Ontarien indigné*

Maudits Anglais ! lettre ouverte aux Québécois d'un Franco-Ontarien indigné. *Auteur Jean-Paul Marchand Éditeur Stanké, 1989*

[d'un] sauvage indigné.

7.2 LES EMOTIONS DES INDIGNES

Outre *l'indignation*, les indignés s'autoattribuent les émotions suivantes :

– Haine (des indignes) / Amour (des victimes)

Le cri d'indignation de tous les vrais français contre certains écrits et leurs auteurs ou Haine aux deux Robespierres ou Amour aux Bourbons – *H.-G. M. N. Jorand, 1815*

– *Douleur et tristesse*, qui se manifestent particulièrement quand *l'indigné* est la victime

Ecoutez, voyez et contristez-vous : ou Douleur d'un honnête homme indigné ; Lettre à un ami de province, qui pourroit servir de nouvelle Adresse aux provinces ; Paris le 19 décembre 1789, à 7 heures du soir. 1789. *31 pages.*

Lorsque l'indignation est spécifique, la déclaration d'indignation doit provoquer chez la personne qualifiée de la /pitié/. L'indigné de Hessel lutte pour ses droits, ou pour le droit des victimes ; dans un autre régime social, il implore, *se jette aux pieds* :

Au Roy Sire, Antoine La Madelaine, Nicolas Tirard, Eustache Germain et Consors... se jettent aux pieds de Vostre Majesté pour implorer sa justice...

sur la plus indigne de toutes les surprises que les Cautions de Morin leur ont faite... (Concerne la vente des Offices). 1699

De la qualification de l'évènement *indigne* (v. §4) découle le caractère essentiel de la victime *indignée* :

dépouillé, massacré, opprimé, volé, calomnié, injurié, agressé...

8. INDIGNEZ-VOUS !

L'ouvrage de Stéphane Hessel a été publié en octobre 2010². Par son contenu et son format, il entre parfaitement dans les petits genres de l'indignation dont relèvent la plupart des titres précédemment cités : *lettres, pamphlets, libelles, factum-s, mémoires, épîtres...* portant sur une question générale ou sur une question particulière.

8.1 Sources, responsables, victimes

Stéphane Hessel désigne diverses situations qui, prototypiquement, provoquent l'indignation. À la différence de ce qui ressort de l'examen de notre collection, il s'agit ici uniquement de faits génériques, ou, comme le dit Hessel (je souligne) de « *thèmes* qui justifient votre indignation » (p. 11). Tout se passe comme si, dans l'ancien régime de l'indignation, cette émotion était une émotion privée, elle est devenue une émotion générique. Du point de vue du scénario, la particularité semble être le fait qu'on s'adresse à des *indignés* qui ne sont pas nécessairement impactés par la situation *indigne*, d'où la nécessité de l'injonction « cherchez et vous trouverez ! ».

Exemple :

la guerre d'Algérie – les grands procès staliniens de 1935 – le totalitarisme (p. 6)

l'injustice économique, l'écart entre les très pauvres et les très riches (p. 8)

les violations des libertés et des droits fondamentaux (p. 9)

le traitement fait aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms (p. 11)

ma principale indignation concerne la Palestine, la bande de Gaza, la Cisjordanie (p. 11)

quand quelque chose vous indigné comme j'ai été indigné par le nazisme (p. 5)

Il n'y a pas de désignation individuelle des *indignes*, responsables des situations sources de l'indignation. Les désignations sont génériques :

les grandes féodalités économiques et financières, les banques, les marchés financiers

2. Les citations renvoient à l'édition revue et augmentée de 2011.

Du point de vue des victimes, « les Palestiniens » sont la seule catégorie identifiée, avec la désignation concomitante du responsable « Israël ». Ils sont les seuls à qui l'on attribue un sentiment, « l'exaspération » (p. 13).

Les autres victimes sont toutes des catégories sociales, et non pas des individus :

immigrés – pauvres

citoyens « incapables de se procurer [leurs moyens d'existence] »

enfants (éducation)

8.2 Le groupe des indignés

Hessel fixe un ensemble de modèles aux *indignés*. Le groupe fondateur est lié

– à la résistance contre le nazisme :

Jean Moulin, Charles de Gaulle, Stéphane Hessel lui-même ;

– à l'élaboration des droits :

René Cassin, Pierre Mendès-France ;

– aux luttes post-seconde guerre mondiale, dont les modèles sont :

Mandela, Martin Luther King.

8.3 L'argumentation de l'indignation

L'étayage argumentatif dans lequel vient s'insérer le moment de l'indignation est du type raisonnement hypothéticodéductif, à forte consonance juridique.

- Un « socle » (p. 3, p. 5) « de principes et de valeurs » (p. 3), qui constituent les fondements « d'une véritable démocratie » (p. 4).
- Ces « droits » sont matérialisés dans le « programme du Conseil National de la Résistance » (p. 3) et « la Déclaration universelle des droits de l'homme ». Ces deux textes rassemblent et expriment des normes universelles, qui s'imposent au monde moderne. Leur mise en œuvre est appuyée sur la loi du progrès hégélien (p. 7) : « l'histoire des sociétés progresse » (p. 7), « [le] courant [du progrès] va vers plus de justice, plus de liberté » (p. 5).

Alors que le système judiciaire est chargé de l'application des normes légales en vigueur, dont les violations sont sanctionnées par les tribunaux, il n'existe pas d'instance comparable pour le système de normes énoncé par le programme du CNR et de la DUDH.

- L'indignation naît de la violation, de la remise en cause et des obstacles qu'on oppose à ces principes et valeurs. Elle suppose qu'un événement soit analysé et qualifié comme une violation des normes. Les bonnes raisons sont fournies par le système de normes. La démarche intellectuelle qui fonde l'indignation n'est autre que celle qui est consubstantielle à tout raisonnement juridique. D'autres émotions, comme la peur sont construites à partir de systèmes de bonnes raisons évidemment très différents.

L'injonction émotionnelle est incompréhensible si l'on en reste à une vision « Stimulus → Réponse », elle est parfaitement claire si l'on conçoit la situation émotionnante comme un construit analytique ; c'est cet aspect qui est mis en avant par l'injonction « cherchez et vous trouverez ! ». Autrement dit, c'est par les mêmes opérations que le sujet cognitif-émotionnel est amené à l'état cognitif « telle situation viole telle norme » et à l'état émotionné « telle situation est indigne ». Les deux expressions sont synonymes.

- À la différence du juge, l'indigné n'a pas à sa disposition la force légale. Cette émotion se développe normalement dans un programme de réparation et de rétablissement des valeurs attaquées.

Perelman considère que lorsque les passions « servent d'appui à une argumentation positive », elles « seront d'habitude qualifiées à l'aide d'un terme *moins péjoratif*, tel que valeur par exemple » (*Traité*, p. 630). Cette affirmation assez stupéfiante assimile passion/émotion et valeur. L'indignation naît du constat de la mise en cause d'une valeur élaborée en norme. C'est bien une émotion, provoquée par une situation perçue comme anormale, destructrice de valeur, et engageant dans un comportement de rétablissement des valeurs menacées.

Bien entendu, comme à peu près tout dans l'existence, l'émotion/passion peut devenir valeur, par exemple l'émotion esthétique. L'indignation est ainsi « valorisée » si elle est recherchée pour elle-même, si elle devient première par rapport à son objet. On n'est peut être pas loin de l'indignation-valeur lorsqu'est donné le conseil « Cherchez un peu, vous allez trouver », directement opposée à « l'indifférence » (p. 8).

REFERENCES

- Aristote *Rhétorique*. Introduction, traduction, etc. de P. Chiron. Paris, Garnier-Flammarion, 2007.
- Bentham J., [1824] / 1962. *The Book of Fallacies*. In *The Works of Jeremy Bentham*. New York, Russell & Russell, 1962. Vol. 2. Originally printed in 1824. Trad. fr. de J.-P. Cléro, *Manuel de sophismes politiques*. in Bentham J., *Fragment sur le gouvernement*. *Manuel de sophismes politiques*. Paris, LGDJ. 1996.
- Caffi Cl. (2000). Aspects du calibrage des distances émotives entre rhétorique et psychologie. In Plantin Ch, Doury M., Traverso V. (éds), 2000. 89-104.
- Caffi Cl., Janney R. W. (1994a). Introduction : Planning a bridge. *Journal of pragmatics* 21. 245-249.
- Caffi Cl., Janney R. W. (1994b). Toward a pragmatics of emotive communication. *Journal of pragmatics* 21. 325-373.
- Cosnier J. (1994). *Psychologie des émotions et des sentiments*. Paris, Retz/Nathan.
- Gross M. (1995). Une grammaire locale de l'expression des sentiments. *Langue Française* 105. 70-87.
- James W. (1884). What is an Emotion ? *Mind* 9. 188-205.
- Lausberg H. (1960). *Handbuch der literarischen Rhetorik*. Munich, Max Hueber. 2. Auflage 1973

- Ortony A., Clore G.-L., Foss M.-A. (1987). The referential structure of the affective lexicon. *Cognitive science* 11. 341-364
- Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L. 1958. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Préface de E. Bréhier. Paris, PUF. 3^e éd. 1976, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin Chr. (2011). *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné*. Bern, Peter Lang.
- Plantin Ch, Doury M., Traverso V. (éds), (2000). *Les émotions dans les interactions*. Lyon, PUL.
- Ruwet N. (1995). Être ou ne pas être un verbe de sentiment. *Langue française* 103. 45-55.
- Scherer K. R. (1984a). Les émotions : Fonctions et composantes. In *Cahiers de psychologie cognitive* 4. 9-39. Repris in B. Rimé, K. Scherer (éds), 1993. 97-133.
- Scherer K. R. (1984b). On the nature and function of emotion : A component process approach. In Scherer K. R., Ekman P., (éds) 1984). *Approaches to emotion*. Hillsdale N. J., Lawrence Erlbaum. 293-317.
- Ungerer F. (1997). Emotions and emotional language in English and German news stories ». In Niemeyer S., Dirven R. (éds) (1997). *The language of emotion*. Amsterdam, John Benjamins. 307-328.